



Briefing Presse

Covid 19 / Transparence des marchés publics : « De l'opacité des contrats de vaccins à l'évasion fiscale du laboratoire pharmaceutique Moderna : à qui profite l'argent public européen pendant la pandémie ? »

QUI ?

Michèle Rivasi, biologiste et professeure agrégée de sciences naturelles, députée européenne (EELV-Les Verts) depuis 2009. Membre des commissions parlementaires Environnement (ENVI) et Contrôle Budgétaire (CONT), Michèle Rivasi travaille depuis 30 ans sur la santé, la pharmacovigilance et le marché des médicaments, la transparence, l'accès à l'information et le détournement des politiques publiques par les lobbys industriels.

Vincent Kiezebrink, chercheur spécialisé sur les sociétés multinationales et l'auteur de l'enquête récente intitulée « Le voyage gratuit de Moderna ». Vincent travaille pour le Centre de recherche sur les sociétés multinationales (SOMO) au Pays-Bas.

QUOI ?

Le 13 juillet 2021, le Centre pour la recherche sur les entreprises multinationales (SOMO) a publié avec WEMOS, une autre ONG néerlandaise spécialiste de l'accès aux médicaments, une étude sur l'évitement fiscal du laboratoire pharmaceutique Moderna lors de la vente de son premier vaccin ARNm anti-Covid à la Commission Européenne.

Bien que les brevets du vaccin à ARN messager de Moderna reposent sur la recherche publique, la compagnie vend ses vaccins à des prix très élevés, annonce des hausses de prix pour ses prochains vaccins anti-Covid et transfère ses bénéfices dans deux paradis fiscaux : en Suisse et dans l'État du Delaware, aux USA. C'est ce que révèle l'enquête menée par les ONG néerlandaises SOMO et WEMOS.

Leur recherche fait suite à la divulgation par la télévision italienne RAI, en avril 2021, de l'intégralité du contrat d'achat anticipé signé le 4 décembre 2020 entre Moderna et la Commission européenne. Dès la première page de ce contrat de 69 pages, il apparaît que la société américaine - domiciliée dans l'État du Delaware - sera payée en Suisse, dans sa filiale basée à Bâle : Moderna Switzerland GmbH.

L'Union européenne a commandé pour 10,3 milliards de dollars de vaccins contre le coronavirus à la société pharmaceutique, tandis que les États-Unis ont commandé des vaccins pour une valeur de 7,5 milliards de dollars. Les bénéfices de Moderna sont estimés entre 18 et 30 milliards de dollars en 2021. Pour la première fois de son histoire et grâce aux commandes publiques, l'entreprise américaine sera profitable cette année.

POURQUOI ?

Pour la française EELV Michele Rivasi, qui réclame la transparence des contrats d'achats anticipés des vaccins signés par la Commission européenne au nom de l'Union européenne depuis l'été 2020, « *là où la Commission n'a pas vu le problème et a violé ses propres politiques et engagements dans sa lutte contre l'évasion fiscale, la société civile l'a noté et a tiré la sonnette d'alarme. C'est exactement pourquoi les contrats de marché public tels que ceux des achats massifs de vaccins qui ont été signés entre la Commission avec les labos doivent être intégralement publiés et accessibles à tous. Si l'on veut prévenir ce type d'abus à l'avenir, nous devons garantir un cadre solide et transparent des marchés publics dans l'Union Européenne, avec une gouvernance et un contrôle parlementaire !* »

« *Le fait que Moderna tire profit du vaccin est scandaleux, déclare Vincent Kiezebrink, co-auteur du rapport SOMO. En tant que collectivité, nous payons trois fois : nous finançons la recherche sur le développement des vaccins ; nous payons des prix démesurés pour acheter ces vaccins ; et ensuite Moderna utilise des montages fiscaux pour éviter les impôts sur les sociétés.* »

« *Il est légitime de parler d'injustice économique ajoute Vincent Kiezebrink. Malgré le soutien de la recherche publique, les profits sont privatisés. Les prix des vaccins facturés par Big Pharma sont globalement trop élevés. Et les producteurs de vaccins montrent des pratiques d'évitement fiscal.* »

« *À qui profite l'argent public européen ? continue Michele Rivasi. Quelles garanties avons-nous qu'il n'y a pas eu détournement de ces sommes par les laboratoires pharmaceutiques ? Et qu'au lieu de financer l'augmentation des capacités de production, ces sommes d'argent ne se sont pas retrouvées dans les poches des actionnaires privés ?* »

« *Il est inacceptable que le Parlement européen continue d'être exclus du processus décisionnel. La pandémie du Covid a montré au niveau de l'Union un manque de transparence, une absence d'audits indépendants et un oubli de l'obligation de rendre des comptes publics. Ce recul démocratique montre que la Commission donne tout pouvoir aux labos. La législation européenne impose à la Commission de faire usage de la panoplie des instruments de lutte anti-évasion fiscale dont elle dispose pour prévenir ces pratiques injustes dont le secteur pharma est coutumier.* »

PLAN DU BRIEFING PRESSE

- 1. MODERNA : UNE SOCIETE-ECRAN EN SUISSE ?**
- 2. MODERNA : UN EVITEMENT FISCAL EN DEUX TEMPS ?**
- 3. MODERNA : LES PRIX DES VACCINS SONT-ILS TROP ELEVES ?**
- 4. MODERNA : COMMENT L'ETUDE DE SOMO A-T-ELLE ETE MENEES ?**
- 5. UE : COMMENT LES ACHATS DE VACCINS ONT-ILS ETE FINANCES ?**
- 6. UE : TRANSPARENCE DES CONTRATS, OU EN EST-ON ?**
- 7. UE : LE PARLEMENT EUROPEEN MIS A L'ECART ?**
- 8. UE : LES PROPOSITIONS DU RAPPORT CONT DE MICHELE RIVASI ?**

Sources / En savoir plus :

Le rapport « Moderna's free ride », 13 juillet 2021 (en anglais)

<https://www.somo.nl/modernas-free-ride>

Le projet de rapport 2020/2022 de Michele Rivasi en Commission CONT

« Évaluation des mesures préventives visant à éviter la corruption, les dépenses irrégulières et l'utilisation abusive des fonds de l'Union et des fonds nationaux dans le cas de fonds d'urgence et de domaines de dépenses liés à la crise », 15 juillet 2021

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CONT-PR-695295_FR.html

Contact presse :

Camille Zakar, attachée de presse

Camille.Zakar@la.europarl.europa.eu

0637157656

@MicheleRivasi

1. MODERNA : UNE SOCIETE-ECRAN EN SUISSE ?

Moderna Switzerland GmbH a été créée dans le canton de Bâle en juin 2020, alors que sa maison mère menait encore les premiers essais cliniques de son vaccin ARNm-1273. Selon l'indice 2021 *Corporate Tax Haven* publié par Tax Justice Network, la Suisse se classe au cinquième rang des juridictions les plus favorables à l'optimisation fiscale et en troisième position en terme de secret bancaire.

Il semble qu'il n'y ait pas de véritable base économique justifiant cette filiale. Moderna Switzerland GmbH n'a été créée qu'en 2020 et ne semble pas avoir été activement impliquée dans la recherche et développement de vaccins. L'entreprise ne produit pas non plus le vaccin, que Moderna a sous-traité en Europe à la société de biotechnologie Lonza. Une partie de la production de Lonza a lieu dans le canton suisse du Valais et aux Pays-Bas, mais cela ne fournit pas une justification économique convaincante de la raison pour laquelle Moderna devrait gagner ses revenus européens liés aux vaccins en Suisse.

2. MODERNA : UN EVITEMENT FISCAL EN DEUX TEMPS ?

Les lois suisses exigent très peu de transparence de la part des entreprises. En conséquence, les comptes 2021 de Moderna Switzerland GmbH ne seront pas rendus publics dans les années à venir, et il sera probablement impossible de déterminer les bénéfices exacts que Moderna Switzerland GmbH réalisera, ni de voir si le taux d'imposition effectif de la société est proche ou non du faible taux légal d'imposition des sociétés des 13 % de Bâle.

Il faut savoir que les autorités de paradis fiscaux tels que la Suisse concluent des accords préférentiels avec des sociétés multinationales, connus sous le nom de décisions fiscales anticipées et permettant aux sociétés de ne payer des impôts que sur une partie de leurs bénéfices totaux.

En appliquant le taux légal d'imposition des sociétés uniquement à une partie des bénéfices – ceux considérés comme attribuables à la société spécifique – un taux d'imposition effectif beaucoup plus faible peut être atteint.

Compte tenu de la nature élaborée de l'implantation de Moderna en Suisse, la société a probablement convenu d'une décision fiscale avec les autorités fiscales suisses. Cependant, sans accès aux comptes annuels de Moderna Switzerland GmbH pour 2021 et les années à venir, la pratique fiscale de la société ne peut pas être analysée, ne nous laissant que de fortes présomptions sur le fait que Moderna va transférer les bénéfices de ses vaccins dans un dispositif d'évasion fiscale suisse.

La domiciliation de la maison-mère ModernaTX Inc. dans l'Etat du Delaware, aux Etats-Unis, offre un second levier d'évitement fiscal, à travers les exonérations dont bénéficient au Delaware les revenus tirés de l'exploitation des brevets. Un bref coup d'œil à la base de données sur les brevets PATENTSCOPE montre que la société ModernaTX Inc détient environ 780

enregistrements de brevets dans le monde. Et sur les quelques 780 brevets que Moderna TX Inc. détient dans le Delaware, 595 font mention de la technologie ARNm.

Dans la pratique, si l'un de ces brevets est utilisé par des filiales de Moderna ou des tiers dans le monde, l'organisation utilisant la technologie brevetée devra verser des royalties à son propriétaire, Moderna TX Inc. Mais dans le Delaware, tout revenu tiré des redevances ou royalties issue de la propriété intellectuelle est totalement exonéré d'impôts.

3. MODERNA : LES PRIX DES VACCINS SONT-ILS TROP ELEVES ?

Le vaccin ARNm 1273 de Moderna est issu de la recherche publique universitaire nord-américaine. Selon Public Citizen, l'association de consommateurs américain créée par Ralph Nader, le développement du vaccin ARNm 1273 a été entièrement payé par les contribuables, pour un montant estimée à 2,5 milliards de dollars.

Moderna a été créée en 2010 par le chercheur Derrick Rossi et trois cofondateurs. Leur intention était de poursuivre les recherches de Rossi sur l'acide ribonucléique messenger (ARNm), qu'il avait entamées à la Harvard Medical School en 2007, afin d'en faire un produit commercialisable. Les sociétés Moderna et BioNTech ont tout d'abord utilisé pour leurs brevets liés à l'ARNm des sous-licences provenant de recherches de l'Université de Pennsylvanie.

La technologie que leurs vaccins ARNm utilisent a donc été développée dans un institut public avec des fonds publics.

De plus, un brevet clé dans la fabrication du vaccin a été développé par des scientifiques des National Institutes of Health (NIH) des États-Unis et est détenu par le gouvernement américain. Le vaccin à ARNm 1273, lui-même, a été mis au point conjointement par Moderna et les NIH des États-Unis et le brevet du vaccin Covid-19 est détenu conjointement par Moderna et le gouvernement américain.

Moderna n'a pas publié le montant qu'elle a dépensé pour développer le vaccin et le pourcentage de ses dépenses couvertes par des fonds publics. Toutefois, sans les milliards de dollars de financement que Moderna a reçus du gouvernement américain, la société aurait certainement eu plus de difficultés à développer son vaccin, car elle aurait dû trouver des investisseurs pour assumer le risque pris par le gouvernement américain.

Une étude parue en 2020 constate que, de 2000 à 2018, la marge bénéficiaire de l'industrie pharmaceutique était en moyenne de 13,8 %, contre 7,7 % pour les autres industries. Mais dans le cas du vaccin Moderna, on approche les 44 %. Et entre 52 et 88 % dans le cas de Pfizer-BioNTech.

Moderna estime le chiffre d'affaires de ses ventes vaccin ARNm 1273, qui reste l'unique produit commercialisé par la firme pour l'instant, à environ 18,4 milliards de dollars en 2021. 84% de ce chiffre d'affaires est dû aux achats des États-Unis et de l'UE. Par conséquent, près

de la moitié du chiffre d'affaires de Moderna sera constituée de bénéfices, ce qui représente une marge exceptionnellement élevée.

Les producteurs de vaccins ont annoncé leur intention de multiplier par 10 le prix de leurs produits après la pandémie. Une rapport d'Oxfam constate l'apparition de 8 nouveaux milliardaires « vaccinaux », dont 5 liés à Moderna.

4. MODERNA : COMMENT L'ETUDE DE SOMO A-T-ELLE ETE MENEES ?

Les recherches effectuées pour le rapport de SOMO et Wemos ont été réalisées à partir de données publiques, notamment les comptes annuels et trimestriels de Moderna, les articles dans la presse, et la fuite via la presse italienne du contrat entre Moderna et la Commission européenne.

Deux semaines avant la publication de son étude, SOMO a communiqué ses résultats à Moderna pour examen, afin de permettre à la société de corriger toute inexactitude. En dehors d'un message automatique, Moderna n'a pas répondu à la demande de SOMO et n'a pas pu être contactée par téléphone, malgré plusieurs essais.

5. UE : COMMENT LES ACHATS DE VACCINS ONT-ILS ETE FINANCES ?

Dès le début de la pandémie de COVID-19, l'UE et les gouvernements des États membres ont dû répondre rapidement aux multiples crises sanitaire, économique et sociales. Il a fallu trouver des sommes considérables et des fonds d'urgence ont été créé ou réactivés. En raison du caractère urgent de la crise, les procédures de passation des marchés et les moyens de contrôle ont été assouplies afin d'accélérer leur mise en œuvre. De plus, le Parlement européen et les parlements nationaux ont souvent été écartés du processus décisionnel ou forcé d'adopter les textes législatifs sans avoir du temps d'en débattre.

Ainsi, quand la Commission et le Conseil ont décidé d'activer **l'instrument de soutien d'urgence (ESI)** en excluant toute participation du Parlement en avril 2020, la Commission Budget du **PE a validé son budget prévisionnel de 2,1 Md d'euros** et a demandé dans sa résolution à la Commission européenne de transmettre au Parlement les contrats d'achats anticipés pour les vaccins contre Covid.

Cet instrument de soutien d'urgence (ESI), initialement conçu pour répondre à la crise migratoire de 2015, a été amendé en avril 2020 dans le cadre de la réponse de l'UE à l'épidémie de COVID-19 et est utilisé aujourd'hui pour financer les contrats vaccins de l'Union européenne. L'ESI est doté de 2,1 Md d'euros de fonds européens et de 750 Mn d'euros provenant des États-membres.

6. UE : TRANSPARENCE DES CONTRATS, OU EN EST-ON ?

Lorsque les premiers contrats d'achat anticipé de vaccins ont été signé, en septembre 2020, les députés européens ont commencé à demander à la Commission européenne l'accès à ces

contrats. Les commissions CONT et ENVI ont adressé une demande conjointe, initiée par Michele Rivasi, à la Commissaire de la santé Stella Kyriakides.

Après plusieurs débats en commissions ENVI, BUDG et CONT ainsi qu'en plénière, la Commission européenne a autorisé une poignée de députés à consulter le contrat UE-Curevac dans une salle sécurisée de la Commission. Le Contrat, environ 70 pages, consultée par Michele Rivasi le 11 janvier 2021, était lourdement expurgée, avec les informations dignes d'intérêt barrées.

Sous la pression grandissante du Parlement, la Commission a progressivement mis en ligne les six contrats d'achat anticipés signés avec AstraZeneca, Sanofi, Pfizer-BioNtech, Curevac, Moderna, Janssen. Mais des versions de contrats toujours lourdement expurgés de telle manière qu'il est impossible de savoir les prix des vaccins, les obligations de livraison, la traçabilité des avances que l'UE a versées, les sites de production, la confidentialité ainsi que les clauses de responsabilité et d'indemnisation des entreprises, la revente et les dons, les droits de propriété intellectuelle, le transfert de technologie et les sanctions.

Le Parlement Européen n'a eu de cesse, depuis, de réclamer à la Commission la publication de ces contrats dans leur intégralité. Les commissions BUDG et CONT ont demandé à la Commission européenne de donner les détails concernant la traçabilité des montants avancés et l'utilisation concrète, détaillée, des avances payées aux six labos. En parallèle, des parlementaires, des membres de la société civile et des citoyens ont également demandé d'accéder au contenu des contrats. La Commission a refusé à chaque fois, au nom du « secret des affaires » et de la protection des intérêts commerciaux des entreprises.

Face au manque de transparence de la Commission, le groupe politique les Verts/ALE, a décidé de demander officiellement l'accès à ces contrats. Cela fait maintenant 9 mois que la Commission joue la montre, abusant des délais administratifs de réponse.

La société civile européenne doit avoir accès à ces contrats ! Les citoyens européens ont le droit de savoir que les parlementaires et les ONGs qui leur représentent peuvent tracer et contrôler l'utilisation des investissements publics européens dont bénéficient ces entreprises, ont accès aux prix, aux clauses de responsabilités et à d'autres informations essentielles. Il y a un intérêt public majeur pour que ces informations soient transparentes et accessibles.

Le 17 avril 2021, la RAI, la télévision italienne a divulgué dans leur intégralité les contrats de Pfizer et celui de Moderna. C'est en lisant le contrat non expurgé liant la Commission à Moderna que SOMO a relevé que la société a reçu les paiements de l'Union européenne sur un compte bancaire de la société domiciliée à Bale, en Suisse.

7. UE : LE PARLEMENT EUROPEEN MIS À L'ECART ?

Le refus de la Commission de donner l'accès aux contrats et à d'autres documents associés, comme les rapports de mise en œuvre des six accords d'achats anticipés, pose un grave problème institutionnel. Les parlementaires européens, bien que colégislateur et superviseur final du budget de l'UE, sont empêchés d'exercer leur pouvoir de contrôle budgétaire.

En découle un autre problème, financier : nous n'avons aucune information sur l'utilisation des 2,5 mld d'euros versés aux six laboratoires pharmaceutiques versés sous forme d'avances sur

les vaccins. Seule une firme pharmaceutique parmi les six, a envoyé à la Commission son rapport de mise en œuvre du contrat de préachat.

Non seulement le PE et les citoyens européens ne savent rien de l'utilisation réelle de l'argent public européen par ces six laboratoires pharmaceutiques. Mais la Commission elle-même n'a pas d'information sur la traçabilité des sommes publiques versées à ces entreprises.

8. UE : LES PROPOSITIONS DU RAPPORT CONT DE MICHELE RIVASI ?

Le rapport d'initiative (INI) de Michele Rivasi en Commission Contrôle budgétaire porte sur les mesures préventives pour éviter la corruption la fraude et l'utilisation abusive des fonds d'urgence mis en place par l'Union pour répondre aux crises et pandémies à venir.

Dans ce projet de rapport, Michele Rivasi demande à la Commission des marchés publics transparents et publiés en ligne, des audits, des évaluations appropriées des risques de corruption, du rôle important d'une bonne coopération entre les États membres et les institutions de l'UE.

Michele Rivasi ajoute aussi de contrats d'achat transparents, des outils informatiques pour renforcer les mécanismes de surveillance et de contrôle financier, d'un Parquet européen fort, de l'OLAF et enfin et surtout du rôle du Parlement national et européen.

Ces recommandations sont soutenues par tous les groupes politiques au PE, enfin convaincus qu'il est inacceptable d'adopter des actes législatifs européens au détriment des règles démocratiques ;

Pendant cette pandémie, le Parlement européen a souvent été écartés du processus décisionnel. Face à ce recul démocratique, le Parlement commence à se réveiller et à défendre ses prérogatives. Les députés européens, dont Michele Rivasi, vont continuer d'interpeller la Commission sur l'évitement fiscal de Moderna.